

Emploi salarié : +0.8% au 3^{ième} trimestre 2019 et +3.7% sur 12 mois

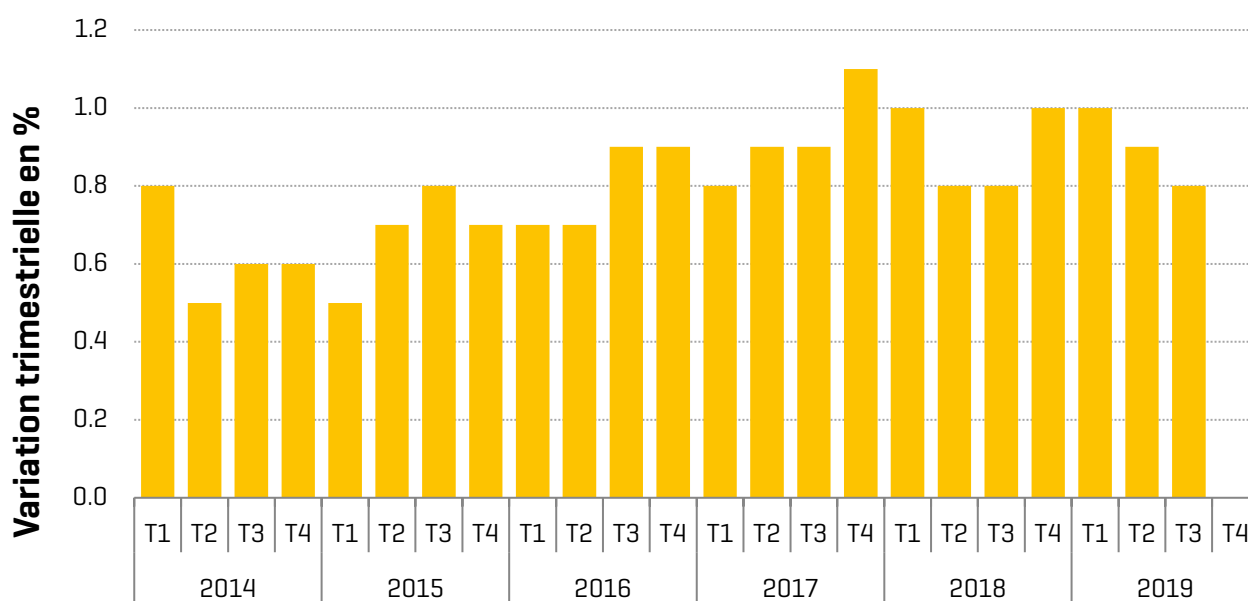
Cette hausse au 3^{ième} trimestre est due aux créations d'emplois dans l'administration et dans les autres services publics, ainsi que dans les activités de commerce, de transport, d'hébergement et de restauration.

L'administration et les autres services publics (+4.6% sur un an), ainsi que les activités de commerce, de transport, d'hébergement et de restauration (+4.2% sur un an), sont les branches les plus dynamiques. Pour la première, le développement favorable provient de l'administration centrale et de l'action sociale sans hébergement pour jeunes enfants. Pour la deuxième, il est dû aux activités de commerce de détail et des restaurants.

Les deux branches « Administration et autres services publics » et « Commerce, transport, hébergement et restauration » couvrent 43% de l'emploi salarié. Elles sont responsables pour 51% des créations nettes d'emplois entre le troisième trimestre 2018 et le troisième trimestre 2019.

Durant ce temps, le nombre de travailleurs frontaliers a évolué un peu plus vite que celui des résidents (+4.6% contre +3.0%). Parmi les résidents, le nombre de travailleurs issus de l'Union européenne a augmenté de 2.0% quand celui des non-communautaires a progressé de 9.5%.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE (PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT)



Source: STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE (PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT)

	2018	2018					2019				
		T3	T4	T1	T2	T3	T3	T4	T1	T2	T3
Nombre de personnes		Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	421 809	0.8	1.0	1.0	0.9	0.8	3.7	3.6	3.8	3.8	3.7
Pays de résidence et nationalité											
Résidents au Luxembourg	229 896	0.6	0.9	0.7	0.7	0.6	2.9	2.8	2.7	2.9	3.0
Luxembourgeois	112 778	0.7	0.9	0.6	0.7	0.6	3.0	3.2	2.8	3.0	2.9
Communautaires (UE28)	100 892	0.3	0.6	0.6	0.5	0.4	1.9	1.8	1.9	1.9	2.0
Non communautaires	16 226	1.7	1.9	2.4	2.7	2.2	8.5	7.2	7.5	8.9	9.5
Frontaliers	191 913	1.1	1.2	1.5	1.0	0.9	4.7	4.6	5.0	4.8	4.6
Belgique	46 085	0.8	0.9	1.1	0.4	0.5	3.7	3.5	3.6	3.2	2.9
Allemagne	45 801	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	3.4	3.6	3.6	3.7	3.8
France	100 027	1.4	1.5	1.9	1.3	1.0	5.8	5.6	6.3	6.1	5.7
Sexe											
Hommes	250 511	0.7	1.0	1.1	0.7	0.7	3.7	3.5	3.7	3.5	3.4
Femmes	171 298	0.9	1.0	1.0	1.1	0.9	3.8	3.8	3.8	4.2	4.1
Branche d'activité (NACE Rév.2)											
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	37 172	-0.1	0.2	0.5	0.2	0.0	1.4	1.1	0.7	0.8	0.9
Construction	44 983	1.1	1.2	1.1	0.7	0.6	3.5	3.7	4.2	3.8	3.6
Commerce, transport, hébergement et restauration	96 578	0.8	1.0	1.3	1.1	0.6	2.9	2.8	3.6	4.2	4.2
Information et communication	19 076	1.0	1.1	0.8	0.9	0.4	4.9	4.3	4.0	3.9	3.3
Activités financières et d'assurance	48 525	1.0	1.3	0.9	1.0	0.5	4.0	4.6	4.2	4.3	3.7
Activités spécialisées et services de soutien	68 586	0.9	0.9	1.8	0.4	0.7	5.7	4.8	5.6	4.1	3.8
Administration et autres services publics	86 409	1.0	1.5	0.6	1.2	1.2	4.0	4.3	3.6	4.4	4.6
Autres activités	20 480	0.6	0.8	0.6	0.8	0.8	2.8	2.6	2.5	2.9	3.1

Source: Comptes nationaux

*données corrigées des variations saisonnières

** données brutes

Note méthodologique:

Les estimations de l'emploi se basent sur le concept des comptes nationaux et sont établies en conformité avec le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (SEC 2010), qui définit l'emploi en accord avec les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les données sur l'emploi salarié intérieur incluent tous les salariés occupés sur le territoire national, donc y compris les salariés frontaliers habitant au-delà de la frontière nationale et venant travailler au Grand-Duché et excluent les salariés résidents travaillant à l'étranger et les fonctionnaires internationaux résidant dans le pays. L'unité de mesure est la personne. Ainsi une personne qui travaille à mi-temps compte pour une personne, tout comme une personne occupée dans deux postes à mi-temps. Il n'y a pas plus de conversion en équivalents temps plein.

Les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de celles d'autres statistiques, comme p.ex. les inscriptions à la sécurité sociale publiées par l'IGSS (qui comprennent des salariés qui ne travaillent pas sur le territoire national et qui ne font pas de distinction par unité d'activité économique), ou d'enquêtes, notamment de l'enquête sur les forces de travail (qui ne porte pas sur les frontaliers).

Les données sont corrigées des variations saisonnières et sont sujettes à révision. Pour l'analyse conjoncturelle et l'évolution de trimestre en trimestre, les données sont corrigées des variations saisonnières, alors que les variations d'une année à l'autre sont calculées sur les données brutes.

Les séries longues, brutes et désaisonnalisées, sont disponibles dans la rubrique « [Marché du travail](#) » sur le Portail des statistiques. La diffusion des données se fait une fois par trimestre, 75 jours après la fin de la période de référence (T+75 jours).

Bureau de presse
Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus
Marco Schockmel | Marché du travail | Tél 247-88461 | marco.schockmel@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.